

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 2 juin 2020

L'an deux mille vingt, le deux juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire et Conseillère Départementale.

Date de convocation : 26 mai 2020

Etaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, Jean-Claude VIGNEAU, adjoints au Maire et Maud DURNEY, Christophe PLANTY, Chantal CZWOJDRAK, Johan ARSAC, Annabel LAJOURNADE, Ioan CIOCOIU, Maguy CARMELLI-AMADIO, Fabien VIEL, Michèle ROCH, Gérard ROUAN, Olivier ZOLDAN, Laetitia CAZAUBIEL, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Sandrine LACOMBE

Procuration : néant

--==--

Mme le Maire ouvre cette séance du conseil municipal et propose d'aborder sans plus attendre l'ordre du jour, à savoir la désignation et/ou l'élection des délégués et représentants de la commune au sein des structures communales (commissions communales), intercommunales (syndicats, etc) et départementales (Territoire d'énergie, ...). En voici les résultats :

Elections des délégués au Territoire d'énergie Lot-et-Garonne:

(délibération)

Madame le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Départemental Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (ex Sdee 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts modifiés de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne approuvés par Arrêté Préfectoral le 20 février 2020,

Il convient d'élire, pour représenter la commune à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne au sein de la Commission Territoriale d'énergie «CTE», pour former un collège, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au scrutin secret à la majorité absolue.

Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'aura obtenu la majorité absolue, un troisième tour de scrutin aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, l'élection sera acquise au plus âgé.

Le Maire propose la candidature de Mr PREVOT Jean-Marie, Mr VIGNEAU Jean-Claude, Mr PLANTY Christophe et Mr ARSAC Johan. Elle invite les autres candidats à se déclarer.

Se sont portés candidats pour les délégués titulaires :

- M. PREVOT Jean-Marie
- M. VIGNEAU Jean-Claude

Se sont portés candidats pour les délégués suppléants :

- M. PLANTY Christophe
- M. ARSAC Johan